



- 1 PRÉAMBULE
- 2 LE RATIONNEL DE LA PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS POUR L'ETP
- 3 LES MODALITÉS DE L'ACCORD AVEC LA CPAM 17
- 4 COMMENT EN BÉNÉFICIER ?
- 5 L'ATTESTATION DE PRÉSENCE
- 6 PETITE BOÎTE À OUTILS

1 PRÉAMBULE

Un accord novateur avec la caisse primaire d'assurance maladie de Charente-Maritime



GRÂCE AU CLS

ACCORD CPAM 17

2 LE RATIONNEL DE LA PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS POUR L'ETP

L'ETP n'est pas financée mais « fait partie intégrante et de façon continue de la prise en charge des malades chroniques » (cf. HAS)



3 LES MODALITÉS DE L'ACCORD AVEC LA CPAM 17

Malgré le fait que les maladies chroniques pour la plupart sont inscrites sur la liste des ALD, il n'est pas possible réglementairement de faire entrer la prise en charge des transports pour participer aux ateliers d'ETP dans le cadre du régime général de prise en charge des transports pour des soins en ALD.

30 EUROS PAR AR

CPAM, demande d'aide financière



5 ATELIERS

4 COMMENT EN BÉNÉFICIER ?



- Être affilié à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente-Maritime
- Être atteint d'une maladie ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur (ALD)
- Être inscrit dans un programme d'ETP déclaré auprès de l'ARS
- Être domicilié à 10 kilomètres au moins du lieu où se déroulent les ateliers d'ETP
- Constituer un dossier de demande d'aide financière auprès de la CPAM17

5 L'ATTESTATION DE PRÉSENCE

La CPAM 17 accepte que la demande de prise en charge des transports soit faite sans prescription, une simple attestation de présence remplie par l'équipe qui dispense l'ETP est suffisante (Mais nécessaire).

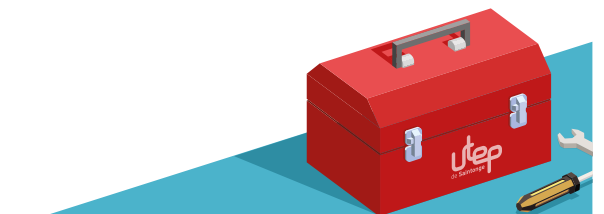


SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES

TOUTE STRUCTURE

6 PETITE BOÎTE À OUTILS

- La déclaration de ressources
- L'attestation sur l'Honneur de ressources
- Un modèle d'attestation de présence



Pièces à Télécharger

Documents accessibles en flashant le QR Code ci-contre ou sur le site internet de l'UTEP à la rubrique : PORTE DOCUMENTS, puis : PUIS FICHES ACTIONS



Fiche Action 23-03



PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS POUR L'ETP

Site ameli.fr



LE DOSSIER EN 1 CLIC en savoir plus

PODCAST - épisode 4

Animé par Dominique Marouby Avec Vincent RAGUIDEAU (responsable du pôle sanitaire et social de la CPAM17)



PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS POUR L'ETP